

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIIS
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 23 JUIN 2020**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020: Unanimité

Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Indemnités de gardiennage église pour 2019 et 2020

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2019 et 2020 celui fixé pour 2018, soit 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité à :

- 270 € pour l'année 2019
- 300 € pour l'année 2020

Vente de la parcelle ZM n°153

Monsieur le Maire expose la requête de M. Jonathan LE BLOUCH, domicilié 5 rue du Pont de la Chère, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZM N°153 (issue de la division de la parcelle ZM N° 125), d'une superficie de 350 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder ce terrain au prix de 5 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la cession de la parcelle ZM n°153 à M. Jonathan LE BLOUCH au prix de 5 € le m².
- La vente sera effectuée par acte notarié, les frais relatifs à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Extension-réhabilitation de l'école : Attribution du lot n°15 VRD Aménagements extérieurs

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le lot n° 15 VRD – Aménagements extérieurs concernant les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école communale.

Après étude des offres par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le marché tel qu'il suit :

- Lot n° 15 : VRD-Aménagements extérieurs : CHARIER TP, à NOZAY (44170) pour un montant de 45 666,71 € HT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Désignation des délégués et référents communaux

SYDELA (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique)

Représentants titulaires

M. Eric DEWAELE
M. Vincent SCELO

Représentants suppléants

M. Kevin CHAPELAIS
M. Sébastien HAULBERT

BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable)

Représentant titulaire

M. Yvan MENAGER

Représentant suppléant

Mme Sylvie LE GUEN

ATLANTIC'EAU

- Collège électoral de Châteaubriant-Derval

Représentant titulaire

M. Philippe MARCHAND

Représentant suppléant

Mme Chrystèle PIGUEL

- Commission territoriale du Pays de la Mée

Représentant titulaire

M. Philippe MARCHAND

Représentant suppléant

Mme Chrystèle PIGUEL

AMD (Association de maintien à domicile)

Représentant _____

Mme Nadine BARNABON

OPASS (Centre de soins infirmiers)

Représentant _____

Mme Nadine BARNABON

POLLENIZ

Représentant _____

Mme Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME

ACPM (Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée)

Représentant _____

Mme Karine LELIEVRE

Défense

Référent

M. Eric DEWAELE

Sécurité routière

Référent

M. Sébastien HAULBERT